



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 27 février deux mille vingt-cinq. Les maquettes budgétaires ont quant à elles été adressées aux membres du conseil municipal le 20 février 2025.

En présence de :

M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO (arrivé pour le point n°3), Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE (arrivée pour le point n°3), M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, et Mme Murielle LECLERC, Mme Héloïse PIERRE et M. Jérôme LE MENE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET, M. Xavier SAMZUN ayant donné pouvoir à M. Shamy RAVDJEE, M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à M. M. Albert BICHON.

Absente : Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

Pour faciliter la lecture du présent compte-rendu, l'écriture inclusive ne sera pas mise en place. Mesdames et Messieurs les élu.e.s seront désigné.e.s comme les « élus ».

La séance débute à 20h05.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025.

M. le MAIRE demande si des modifications supplémentaires doivent être apportées au compte-rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,
VALIDE le compte-rendu provisoire qui prend valeur de procès-verbal.

DELIBERATIONS

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2025.

M. le Maire rappelle que chaque année, les collectivités sont amenées à voter les taux d'imposition de fiscalité directe locale avant le 15 avril (ou 30 avril pour l'année concernant le renouvellement des élus locaux), comme le prévoit l'article 1639 A du code général des impôts. Pour l'année 2025, il est proposé au conseil municipal de valider les taux suivants, identiques à ceux de l'année 2024 :

- taxe sur le foncier bâti : 39,60 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 56,14 % ;
- taxe d'habitation sur résidence secondaire : 21,89 %.

Le conseil municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

FIXE les taux d'imposition tels que détaillés ci-dessus.

2. SUBVENTION POUR L'ANNIVERSAIRE DES 80 ANS DE LA REDDITION.

Mme Gastard explique qu'à l'occasion de la célébration des 80 ans de la reddition, 108 471 euros de dépenses sont envisagées, se décomposant en 62 100€ TTC de fonctionnement et 46 371€ TTC pour l'investissement pour l'aménagement paysager et mémoriel du site.

Une demande de labellisation a été déposée pour le projet à mission nationale du 80^{ème} anniversaire de la libération.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 50% du coût total de l'opération, soit de 54 235€.

M. le Maire précise que nous ne faisons plus le festival de la paix depuis 3 ans, dont le budget était de 20 000€ par an. Nous avons ainsi capitalisé sur cet événement. M. le Maire précise que la commune avait fait des demandes de subvention, notamment un appel à projet du conseil départemental qui a été annulé en cours d'année en raison du contexte budgétaire.

M. Rouillé demande si nous sommes toujours dans le budget initial.

M. le Maire répond que nous sommes bien dans le budget initial pour l'investissement et que la subvention serait du bonus.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour le projet d'anniversaire des 80 ans de la Reddition.

PRESENTATION DES BUDGETS

Comme chaque année, une présentation des comptes du budget général et des budgets annexes assainissement et éco-quartier a été présentée. La présentation synthétique est fournie en annexe de ce procès-verbal. Les maquettes budgétaires pour les budgets primitifs avaient été adressées le 20 février 2025 aux membres du conseil. M. le Maire précise que le budget du CCAS n'est pas présenté en conseil municipal, nous votons simplement la subvention.

Présentation du budget principal

M. Ravidjee demande des précisions sur ce qui est compté sous le thème fiscalité dans la présentation budgétaire.

M. le Maire répond qu'il s'agit des taxes foncières, de la taxe habitation pour les résidences secondaires, de la dotation de la communauté de communes, de la fiscalité sur les pylônes électriques et de la taxe liée aux droits de mutation.

M. Rouillé demande quelle est l'évolution de la dotation de Pays de Blain communauté, notamment en lien avec la déchetterie.

M. le Maire répond que pour l'instant il n'y a pas d'évolution, rien n'a été acté. Cela reste un sujet.

Dans le cadre de la présentation de M. Blanchard sur la partie fonctionnement, M. le Maire précise que l'évolution constatée sur le bilan 2024, notamment l'augmentation des charges à caractère général est en lien avec la reprise par la commune de la facturation pour la restauration scolaire.

Arrivée de Mme BORE.

Concernant le budget primitif du budget principal 2025, M. le Maire explique que la commune va devoir contracter un prêt relais d'un an pour assurer la trésorerie en attendant le reversement de la TVA qui est estimée à 450 000€. De manière générale, sur la question de l'emprunt, la commune reste dans le cadre du montant initialement fixé dans le plan pluri-annuel d'investissement (était prévu 2M€ d'emprunt, on serait sur 1,5M€ de prêt à long terme). Il est intéressant de relever que les prévisions étaient bonnes.

Les investissements en 2025 vont être resserrés sur un temps très court. D'ici à l'été, la commune va dépenser environ 2 millions d'euros. M. le Maire précise qu'à l'heure actuelle, seules les subventions obtenues de manière certaine sont inscrites dans le budget. Nous sommes notamment dans l'attente d'un retour des services de l'Etat. Nous avons eu un premier retour positif de M. le Sous-préfet.

Concernant les aides de la région, dans les communes rurales, pour chaque mandat, un fonds de 50 000 euros peut être sollicité. La commune attend un retour du conseil régional pour le mois de juin. Il est à relever que nous attendons également des recettes de la vente de deux terrains de l'éco-quartier, ainsi que de deux parcelles chemin de la forêt.

M. Blanchard poursuit ensuite sa présentation, en revenant sur le bilan des dépenses d'investissement en 2024 et sur ce qui est projeté pour 2025.

Arrivée de M. MALO.

Concernant l'achat d'une autolaveuse pour la salle de sport. M. le Maire indique que cette dépense s'inscrit dans la poursuite des actions engagées dans le cadre du document unique de la collectivité. L'objectif est d'améliorer la qualité de travail des agents. A ce titre, la commune a perçu une subvention de la CNRACL.

Concernant les dépenses pour l'aménagement du nouveau centre technique en 2025, M. le Maire précise que de nombreux matériels seront issus du réemploi.

M. Ravdjee demande ce qui est compris dans les sommes investies en 2024 pour l'hôtel de ville.

M. le Maire indique qu'il s'agit du renouvellement de l'alarme, de la téléphonie, de l'achat d'un volet roulant, du défibrillateur de la mairie. Dans le montant présenté, il y a une erreur d'affectation, car l'autolaveuse n'est pas prévue pour l'hôtel de ville mais pour la salle de sports.

Mme Gastard demande si le défibrillateur au pôle enfance a été reçu et installé. M. le Maire n'a pas l'information, mais ce point sera vérifié.

M. Malo souhaite savoir ce qui est prévu concernant l'aménagement de la salle de tennis de table.

M. Blanchard répond qu'une expertise de la toiture est en cours. Nous sommes dans l'attente de ce diagnostic.

M. le Maire confirme que l'objectif est que la salle puisse être réutilisée, mais pour l'instant nous ne pouvons pas chiffrer le projet, cela peut être ajouté par la suite en cours d'année.

M. Blanchard présente l'évolution des résultats budgétaires de la section d'investissement.

M. Maire précise qu'on constate une nette hausse en 2024 et 2025. Beaucoup de dépenses sont concentrées sur un temps court. Nous sommes presque à 10 millions d'euros d'investissement sur le mandat (église, centre-bourg, centre technique, aménagements cyclables et panneaux photovoltaïques, achat d'engins pour les services techniques, réfection de route, entretien des bâtiments, réhabilitation de l'ancien crédit mutuel, ...)

M. Blanchard présente le bilan 2024.

M. le Maire mentionne que c'est la première année qu'on est en positif sur le bilan de la section d'investissement depuis qu'il s'occupe du budget. Il faut continuer de bien veiller à la trésorerie.

Présentation du budget annexe assainissement

M. Ravdjee demande si le budget est à l'équilibre. M. le Maire répond que la situation est juste. Concernant la redevance assainissement, une centaine de foyers n'avait pas été facturée par Veolia. C'est un manque à gagner qui n'est pas négligeable.

M. Le Mené demande ce qui peut être mis en place avec Véolia pour vérifier le processus de facturation. M. le Maire indique qu'une procédure de contrôle va être mise en place. Nous allons par ailleurs rattraper les factures en permettant aux foyers de rattraper le paiement par un échéancier.

La difficulté sur ce budget est que nous avons majoritairement des habitants ayant un système d'assainissement non collectif. Il n'y a pas assez d'habitations connectées à l'assainissement collectif.

M. Blanchard présente la section de fonctionnement.

M. le Maire rappelle que nous avons une taxe qui sera reversée à l'agence de l'eau (elle était prélevée par Veolia et transmise directement à l'agence de l'eau, maintenant cela passe par la commune en tant qu'intermédiaire...) d'où l'augmentation des montants en dépenses et en recettes.

M. le Maire évoque le sujet du transfert de compétences qui devait être obligatoire, mais l'Assemblée nationale semble revenir sur le transfert obligatoire. Le sujet est encore en discussion à l'échelle de Pays de Blain communauté.

Présentation du budget annexe écoquartier

M. Blanchard présente le bilan 2024, ainsi que le budget primitif 2025, sans que cela suscite de nouvelles questions.

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024.

Les comptes de gestion sont en parfaite conformité avec les comptes administratifs.

A l'appui du débat ayant eu lieu en conseil, le conseil municipal, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 du budget annexe assainissement par le trésorier payeur général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le conseil municipal, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 du budget principal par le trésorier payeur général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 du budget annexe écoquartier par le trésorier payeur général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, M. Francis BLANCHARD comme président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

A l'appui de la présentation ayant eu lieu en conseil et des documents adressés préalablement à la séance du jour, le conseil municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, **adopte** le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget annexe écoquartier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget annexe assainissement.

5. AFFECTATION DES RÉSULTATS DES BUDGETS – EXERCICE 2024.

M. le Maire revient en salle du conseil municipal.

Après avoir approuvé le Compte Administratif établi par l'ordonnateur, ainsi que le Compte de Gestion, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2024 :

- pour le budget principal :
 - o 527 256.04 € est reporté à l'article 1068.
 - o 91 129.98€ est reporté à l'article 001 de la section d'investissement
- pour le budget annexe écoquartier :
 - o -46 473 est reporté à l'article 002 de la section de fonctionnement et 455 848.57€ est reporté à l'article 001 de la section d'investissement
- pour le budget annexe assainissement :
 - o -678.49 € est reporté à l'article 002 de la section de fonctionnement et -104 770.91€ est reporté à l'article 001 de la section d'investissement.

6. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025.

Les budgets principaux, écoquartier et assainissement 2025 sont votés, suivant la trajectoire débattue durant le débat d'orientation budgétaire et suite à la présentation réalisée par M. Blanchard. La présentation du budget est annexée

Le conseil municipal :

- À l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif 2025 pour le budget principal ;
- à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif 2025 pour le budget annexe écoquartier ;
- par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, **ADOpte** le Budget Primitif 2025 pour le budget annexe assainissement.

7. VENTE DE L'ANCIEN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

M. le Maire rappelle que cette délibération avait déjà été soumise à l'avis du conseil en décembre 2024, mais il était nécessaire de la redélibérer afin de préciser le numéro des parcelles, le géomètre ayant entre temps rendu son rapport, et d'indiquer le nom des futurs acquéreurs.

Il est rappelé que la mise en service du nouveau centre technique municipal est prévue pour avril 2025, date à laquelle l'ancien site deviendra inactif et ne sera plus affecté à un usage public. Le bien a été officiellement sorti du domaine public communal afin d'être intégré dans le domaine privé de la commune. En procédant au déclassement après la désaffectation, la commune peut ainsi céder le bien dans le respect des règles juridiques. Il est proposé au conseil municipal d'acter la vente de ce bien à 40.000€ pour un projet de réalisation d'un cabinet vétérinaire, en précisant bien le nom des acheteurs, Madame Elsa LOUVET et Monsieur Alexandre DEFEBVRE ou toute personne morale venant en substitution et les parcelles concernées (G2218 et G2219), d'une superficie de 544 m². M. le Maire précise que le rendez-vous pour la signature du compromis de vente est fixé au 7 mars 2025.

Le conseil municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS,
VALIDE la vente des parcelles.

8. CONVENTION DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Mme Shammas rappelle le contexte de rédaction de la convention portée par l'éducation nationale. En effet, l'inclusion des élèves en situation de handicap à l'école constitue une priorité. Si la loi du 27 mai 2024 ne modifie pas la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat, s'agissant de la restauration ou des activités périscolaires organisées sur le temps de la pause méridienne, elle prévoit que l'Etat prenne en charge financièrement l'intervention des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour les seules activités liées aux actes de la vie quotidienne sur ce temps de pause.

Dans le premier degré, l'application de la loi nécessite la conclusion préalable d'une convention entre l'Etat et la commune afin de préciser la nature et les modalités de cet accompagnement réalisé par les AESH. Le projet de convention a été adressé aux membres de l'assemblée préalablement.

Mme Dufour-Gatti demande s'il sera possible de trouver des AESH disponibles sur le temps du midi.

Mme Shammas répond que c'est compliqué, car les plannings des AESH ne permettent pas facilement de les libérer sur le temps méridien, car c'est également leur moment de pause. Mais, il est important que la commune signe cette convention pour au moins engager la démarche. Actuellement, la commune emploie un animateur supplémentaire pour encadrer les enfants à besoins particuliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré telle qu'annexée à la présente délibération.

9. GRATUITÉ POUR LA LOCATION DE SALLES MUNICIPALES DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS

M. le Maire propose aux membres du conseil de mettre à jour les tarifications de salles de la maison des associations. Dans le cadre des élections, un candidat déclaré publiquement pourrait avoir des gratuités de location de salle pour organiser des réunions de travail et des réunions publiques.

Il est également proposé de mettre à jour les tarifications de Horizinc. Dans le cadre des élections, un candidat déclaré officiellement en préfecture pourrait avoir une gratuité de salle pour organiser une réunion publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE ces propositions.

Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Sans objet.

Questions diverses

Sans objet.

Informations de Pays de Blain communauté

M. le Maire revient sur le sujet de la déchetterie de Bouvron. Pour l'instant la commune n'a aucune visibilité sur une éventuelle réouverture. Pour l'instant, la commune a la seule information du coût envisagé d'études qui serait de 32 000€, soumis néanmoins à l'accord du conseil communautaire : l'étude permet de prévoir des travaux, encore faut-il que les travaux soient validés.

Informations sur les comités consultatifs

Pour informations

Monsieur le Maire informe les élus que le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 2 avril 2025, salle du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

La secrétaire de séance,

Emmanuel VAN BRACKEL
Maire de BOUVRON